

COMMISSION DE SUIVI DE SITE
VERTOLAYE
SOCIETE SANOFI CHIMIE

Compte rendu synthétique de la réunion du 8 novembre 2016

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
Indice 0	10/11/2016	Rédaction initiale
Indice 1	12/12/2016	Intégration amendement proposé par l'INERIS et données complémentaires SANOFI

Pièces jointes :

- Feuille de présence (4 pages),
- Diaporama du bilan de la société SANOFI CHIMIE
- Diaporama du bilan de l'action de l'inspection

Rappel de l'ordre du jour de la réunion :

- Bilan de l'exploitant
- Rejets de micro-polluants dans la Dore : Actions de réduction à la source, suivi en service de l'installation de traitement des micro-polluants, suivi des micro-polluants dans les rejets et dans la Dore,
- Présentation de l'action de la DREAL,
- PPRT : Mise en application du PPRT,
- Information des collectivités sur leurs projets (aménagement, urbanisme, voirie ...) pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement,
- Questions diverses.

Introduction

Monsieur Claude CHAMPREDON préside la réunion.

Se sont excusées pour leur absence : Madame Justine FERREOL, directrice de l'école de Vertolaye et Madame Mathilde NORMAND du Conseil départemental du Puy de Dôme.

Le Président demande si le compte-rendu de la réunion précédente de la CSS tenue le 14 avril 2015 appelle des remarques. Aucune remarque n'étant émise, l'approbation de ce compte-rendu est confirmée.

Le présent compte-rendu précise les éléments mentionnés dans les supports des exposés, supports mis en pièces jointes ; il expose notamment les réponses aux questions posées lors de la réunion.

A – BILAN DE L'EXPLOITANT

Nature des non-conformités observées sur les rejets aqueux :

- sur le paramètre azote : mesure quotidienne avec des dépassements ponctuels
- sur le paramètre fer qui peut venir des flocculants utilisés.

Les poudres sont de l'ordre de plusieurs microns ; il n'y a pas de nanoparticules sur le site.

La réserve incendie nécessaire sur le site a été évaluée à 650 m³ (dimensionnement sur le scénario majorant). La réserve actuelle est de 380 m³ (350 m³ dans le château d'eau et 30 m³ dans une réserve interne au site). Un projet de réserve supplémentaire est à l'étude pour réalisation l'an prochain. Cette réserve proviendra d'eau de la Dore ou du Vertolaye. Elle présentera toutefois un volume très faible au regard de la consommation annuelle d'eau par le site.

Le site dispose des équipements nécessaires pour récupérer les eaux d'extinction d'un incendie.

Question sur la présence de rejets atmosphériques : on en a dans la partie synthèse même si les réacteurs sont inertés à l'azote. Le projet COV-incinérateur permettra d'améliorer la situation en améliorant la captation des effluents.

L'augmentation de capacité de production d'éprinomectine (augmentation de la demande client – il s'agit d'un anti-parasitaire pour les animaux), ne fait pas apparaître de risques ou de substances plus dangereuses que ceux actuellement mis en œuvre.

Étude de sols :

Cette étude a démarré en 2013 par une phase bibliographique.

La Phase 2 destinée à évaluer plus finement les polluants (qualité et quantité) et les filières de leur traitement ou gestion est en cours.

Des travaux de remédiation sont prévus pour fin 2017 sur un terrain à proximité immédiate du site. Les filières sont à peu près définies mais un approfondissement des réflexions et investigations est nécessaire car il y a un certain nombre de contraintes environnementales et sanitaires à prendre en compte dans la mise en œuvre des excavations.

Les zones externes au site sur lesquelles ont été déposées des produits non inertes sont aujourd'hui vierges de toute construction.

Question des substances dangereuses dans les eaux souterraines : des solvants et métabolites (= substances issues de la dégradation de produits présents dans les sols)

ont été détectés dans les différents ouvrages réalisés (plus de 150 ouvrages).

Les eaux qui percolent à travers la décharge de Marat sont collectées et traitées sur la station d'épuration. Le traitement des déchets proprement dits a fait l'objet de l'étude de caractérisation sus-mentionnée et n'est pas jugé prioritaire à ce stade.

Collecte des COV et traitement sur un futur incinérateur :

Question sur la mise en place du futur incinérateur : Sanofi est bien au courant des futures évolutions réglementaires et les intègre dans son projet.

Conséquence sur la STEP ? Sanofi est en train d'analyser l'impact de ce revamping (= rénovation) sur la STEP. Les effluents liquides de l'incinérateur actuel sont traités dans la STEP. Ils sont introduits dans le 3^{ème} étage de cette station. A priori, le projet du futur incinérateur n'aura pas d'impact sur le fonctionnement de la STEP.

Le projet sera présenté à la DREAL début 2017.

Rejets de micro-polluants dans le milieu :

Très forte réduction des flux de polluants « classiques » rejetés entre 2008 et 2016, notamment DCO et dichlorométhane.

Sur les micropolluants spécifiquement : le contrat avec le prestataire prévoyait une liste de produits qu'il fallait abattre en termes de concentrations. Ces normes sont respectées.

Pour ce qui est des activités endocriniennes, l'installation respecte également les spécifications établies dans le contrat.

Le graphique montre que les pics d'activité sont absents pendant le second semestre 2015, période où le 4^{ème} étage de la STEP était arrêté. Il est précisé que les apports de substances ne sont pas réguliers en raison de la fabrication par campagnes des principes actifs.

Il est demandé de préciser également les activités pendant la période de non-fonctionnement du 4^{ème} étage de la STEP (SANOFI a fourni ces données après la réunion de la CSS).

Intervention ONEMA et INERIS

On observe un repeuplement piscicole notable sur la station d'Olliergues avec :

- des chabots (espèce réputée sensible à la pollution) dont la population est bien structurée (juvéniles et adultes) idem pour les goujons;
- des lamproies de planer
- des truites...

40 % d'effectif en + entre 2009 et 2016 (prélèvements réalisés le 4 octobre 2016). Le déficit de population entre Bru et Olliergues persiste malgré tout mais dans des proportions moindres. On a quasiment la même densité de goujons à Bru et Olliergues en 2016.

Le repeuplement constaté n'est pas dû à l'interdiction de consommer des poissons sur le secteur de la Dore en aval de Vertolaye.

Des anomalies morphologiques continuent à être observées en aval de Vertolaye sur une part non négligeable des goujons. 46 % des femelles présentent une hypertrophie des gonades importante (hypertrophie peut être liée à la présence dans le milieu de substances susceptibles de bloquer la ponte?). Des anomalies histologiques des gonades mâles sont également observées (analyses histologiques en cours).

Effet de l'arrêt de la station pendant le second semestre 2015 ?

Influence du débit de la Dore lors des prélèvements ? Pour l'INERIS, cela peut accentuer le phénomène, mais on est sur un phénomène intégrateur.

L'étude sera a priori renouvelée en 2017.

Risques accidentels

Le plan de modernisation des installations industrielles (PM2I) est en place sur les installations qui en relèvent.

Association des sous-traitants à l'observation des consignes de sécurité et environnementales : quid des espaces verts ? Sanofi exige de ses sous-traitants de lui faire connaître tous les produits chimiques entrants sur le site ; ils ne peuvent entrer sur le site qu'après obtention de l'accord de SANOFI. La question des phytosanitaires pour le traitement des espaces verts ne s'est jamais posée jusqu'à présent ; leur utilisation est faible.

L'accroissement de la sécurisation des clôtures est en cours sur 2016 et se poursuivra en 2017, dans le but de limiter le risque d'intrusion malveillante sur le site.

B – ACTION DE LA DREAL

Dans le cadre de l'étude des sols du site et de terrains extérieurs au site, SANOFI a fait réaliser des mesures de polluants dans les sols et les eaux souterraines ; le transfert de polluants vers les eaux souterraines du fait de la présence de produits non inertes dans les sols a ainsi été investigué par SANOFI.

Toutefois, la DREAL a demandé à SANOFI de mieux analyser les voies de transferts possibles.

SANOFI donnera réponse à cette demande lors de la réunion prévue le 24 novembre.

C – PPRT

Les actions à mener suite à l'approbation du PPRT sont engagées.

Parmi les 3 habitations situées dans un secteur pour lequel un droit de délaissement est octroyé, la démarche est engagée pour 2 d'entre elles.

Un programme global est en cours d'engagement pour aider les riverains situés dans une zone avec obligation d'avoir un local de confinement.

D – PROJETS DES COLLECTIVITÉS

Les collectivités (Mairies, Communauté de communes, Conseil départemental) n'ont pas de projets en cours ou prévus (aménagement, urbanisme, voirie ...) pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de SANOFI.

Aucun projet de modification de points d'arrêts des autocars des lignes régulières en cours ou prévu n'est connu des participants à la présente réunion de la CSS.

Aucune question diverse n'étant posée, le Président clôt la réunion et remercie tous les participants.

Les membres de la CSS disposent d'un délai d'un mois pour faire part à la DREAL de leurs éventuelles observations sur ce compte-rendu, passé ce délai, il sera mis en ligne sur le site internet de la DREAL relatif aux PPRT et aux CSS des sites seveso hauts des départements Allier et Puy de Dôme (<http://www.risques.auvergne.developpement-durable.gouv.fr>).